

Subventions versées à même le budget discrétionnaire du ministre

Paragraphe 26 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021
Trimestre : juillet à septembre

Nom du ministre	Fonction	Nom du bénéficiaire	Projet visé	Circonscription électorale	Montant versé
Aucune dépense					

Informations complémentaires

Données comptabilisées au 30 septembre 2020.